



FICHE SITE
site classé
76 109 000

**LES VIEILLES HALLES, LE MONUMENT AUX MORTS,
LA MAISON A PANS DE BOIS
ET L'ENTREE DU PARC DU CHATEAU DE CLERES**

Liste des communes concernées : CLERES

Superficie : 0,07 ha

Arrêté de classement du 03/11/1934 : est classé l'ensemble formé à Clères (Seine-Inférieure) par les vieilles halles (parcelle cadastrale n° 404 section A), le monument aux morts et ses abords (parcelle n° 370p section A) appartenant à la commune, la maison ancienne à pans de bois (parcelle n° 377 section A) et l'entrée du parc du château (parcelle n° 370p section A) appartenant à M. Delacour